

## Gratuité du PEB Lyon 2

### 1. Situation actuelle en septembre 2020

#### a. PEB demandeur (demande de documents d'autres bibliothèques pour les lecteurs Lyon 2)

Le PEB est actuellement payant pour les usagers Lyon 2, à réception du document à l'accueil de la BU Chevreul, uniquement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2. Des usagers font payer leur PEB par leur laboratoire Lyon 2. Le SCD refacture au laboratoire lorsque le montant atteint au moins 50 €.

|                               | En France | A l'étranger |
|-------------------------------|-----------|--------------|
| Ouvrage / thèse               | 6 euros   | 9 euros      |
| Copie d'article / de chapitre | 4 euros   | 8 euros      |

#### b. PEB fournisseur (fourniture de documents Lyon 2 aux bibliothèques françaises et étrangères)

Le PEB Lyon 2 pratique la réciprocité pour le **prêt d'ouvrages et de thèses** : il est gratuit pour la bibliothèque demandeuse, si la gratuité est également réciproque. Chaque bibliothèque paye seulement ses frais d'envois. S'il n'y a pas de réciprocité, le SCD facture les ouvrages / thèses.

- Bibliothèques ne pratiquant pas la réciprocité et appartenant au réseau SUPEB et bibliothèques publiques : 9 euros ;
- Bibliothèques privées : 10 euros ;
- Ou 2 vouchers IFLA l'ouvrage / la thèse, essentiellement pour les bibliothèques étrangères.

Le PEB Lyon 2 ne pratique pas la réciprocité pour la **fourniture de copies d'articles de périodiques ou de chapitres d'ouvrages**.

- Facturation copies Bibliothèques SUPEB et bibliothèques publiques : 7 euros
- Bibliothèques privées : 10 euros
- Ou 1 voucher IFLA l'article, essentiellement pour les bibliothèques étrangères.

### 2. Gratuité du PEB demandeur et fournisseur

#### a. Implication pour le PEB demandeur

Les usagers Lyon 2 qui ne trouveraient pas à la BUP ni à la BU Chevreul ou dans les bibliothèques lyonnaises les documents nécessaires pourront passer par le PEB gratuitement. Le lecteur Lyon 2 retire gratuitement les documents demandés en PEB à l'accueil de la BU Chevreul. Le PEB est gratuit même si la bibliothèque fournisseuse non réciproque fait payer Lyon 2. Le service favorise le recours aux bibliothèques réciproques lorsque c'est possible.

Avantages :

- pour les lecteurs Lyon 2 : pas d'argent à déboursier pour obtenir ces documents ;
- pour le SCD Lyon 2 : fin du traitement des chèques aux montants peu élevés.

Pratiquant à présent la gratuité / réciprocité pour les copies, les bibliothèques fournisseuses réciproques pour les copies ne les factureront plus à Lyon 2. Seules continueront à les facturer, les bibliothèques non réciproques françaises et étrangères.

#### b. Implication pour le PEB fournisseur

Côté fournisseur, de plus en plus de bibliothèques universitaires françaises pratiquent la gratuité ou réciprocité totale ouvrages et copies. Le SCD Lyon 2 serait en phase avec ce mouvement en ajoutant la gratuité copie.

Le PEB Lyon 2 devient réciproque et gratuit à la fois pour le prêt d'ouvrages / thèses et pour la fourniture de copies d'articles imprimés ou électroniques ou de chapitres d'ouvrages.

Avantage : la facturation étant preneuse de temps, la gratuité apporte une gestion simplifiée.

**Cette gratuité ne concernerait pas les bibliothèques étrangères.**

**La mise en place aurait lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (nouvelle année budgétaire) après une validation par le conseil d'administration à l'automne.**